Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20261112-DEL_12112026_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi douze novembre deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban **LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 06 novembre 2026.

Date d'affichage de la convocation : 06 novembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu : 13 novembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Marion **PICART,** Bruno **QUERNÉ,** Caroline **DANIEL,** Jean Baptiste **PATAULT,** Nolwenn **HERVET**, Corinne **GRINCOURT, N**icole **SEGALEN-HAMON,** Edouard **LEDUC** Pierre **CHEMINANT,** Vanessa **LENOIR**, Tracey **PAGE-JONES,** Julie **BELEC,** Patrice **TRUBLET,** Pierre Olivier **LABBE,** Thomas **SEVAULT,** Camille **JACQ,** Jacques **AUTRET,** Céline **PAUCHET,** Marie-Laure **VITI.**
Avaient donné procuration : Christophe **REBUFFAUD à** Caroline **DANIEL ;** Sandrine **VAUDORÉ** à Camille **JACQ.**
Secrétaire de séance : Patrice **TRUBLET**
Assistait également : Morgane **SALAUN.**

5. Avenant à la convention avec le SDEF relative à la rénovation de l'éclairage public

Alain **DUIGOU** expose le point.

Par délibération en date du 3 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé l'opération de rénovation de l'éclairage public en partenariat avec le SDEF. Cette convention prévoyait un montant prévisionnel de travaux de 826 200 € HT dont 481 650 € HT à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 16 556.72 € de frais financiers.

L'opération étant terminée, le SDEF a dressé le bilan financier définitif.

Considérant un montant réalisé de travaux de 574 180.03 € HT dont 270 653.95 € à la charge de la commune auxquels s'ajoutent des frais financiers de 9 303.73 €, il est proposé de signer un avenant à la convention accompagné d'un nouvel échéancier. Ce dernier est réparti sur 7 échéances, la somme restant due (126 158.95 €) après le paiement des 3 premières sur les bases de l'estimatif (au total 144 495 €). Le montant des frais financiers restant dû est de 1 175.89 €.

VU l'avis favorable de la Commission « Finances-Ressources Humaines – Affaires Générales » en date du 05 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

VALIDER les termes de l'avenant à la convention avec le SDEF relative à la rénovation de l'éclairage public.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alban LE ROUX.